

327.71044
F8155
1910

Hanotaux
riel Hanotaux, Raoul Dandurand
Caix de Saint-Aymour, A.-D. de Celles, Jean Lionnet
Marcil, A. Poindron, Un diplomate Canadien
E. Salone, J. Barth, G. Louis Jaray.

France et Canada

L'avenir des relations Franco-Canadiennes
(à propos des Fêtes de Montcalm)

Comité " France-Amérique "
SIÈGE SOCIAL, 21, RUE CASSETTE, PARIS
1910

Prix : Un franc.



STATUE de MONTCALM
de Léopold MORICE

Bibliothèque du Comité " France-Amérique "

Gabriel Hanotaux, Raoul Dandurand

M^s Baudrillart, V^o de Caix de Saint-Aymour, A.-D. de Celles, Jean Lionnet

J. de Loynes, Ch. Marcil, A. Poindron, Un diplomate Canadien

E. Salone, J. Barth, G. Louis Jaray.

France et Canada

L'avenir des relations Franco-Canadiennes
(à propos des Fêtes de Montcalm)

Comité " France-Amérique "

SIÈGE SOCIAL, 21, RUE CASSETTE, PARIS

1910

SOMMAIRE

GABRIEL HANOTAUX, de l'Académie française, président du Comité France-Amérique.....	FRANCE ET CANADA.	7
RAOUL DANDURAND, sénateur, représentant du Comité pour le Canada.....	FRANCE-AMÉRIQUE..	10

L'avenir des relations Franco-Canadiennes ⁽¹⁾

VICOMTE DE CAIX DE SAINT-AYMOUR, vice-président du Comité, pré- sident de la section du Canada.....		19
M ^{re} BAUDRILLART, recteur de l'Université catholique de Paris.....		22
A.-D. DE CELLES, bibliothécaire du parlement fédéral à Ottawa.....		24
J. LIONNET, président de l'Association de la Canadienne.....		27
J. DE LOYNES, consul général de France au Canada.....		30
CH. MARCIL, président de la Chambre des Communes du Canada.....		32
A. POINDRON, délégué commercial du gouvernement canadien en France.....		35
UN DIPLOMATE.....		39
E. SALONE, professeur agrégé de l'Université, secrétaire général de l'Alliance Française....	MONTCALM.....	44
GABRIEL LOUIS JARAY, auditeur au Conseil d'Etat, secrétaire général du Comité.....	L'ŒUVRE DU COMITÉ FRANCE-AMÉRIQUE.	52

(1) Cette enquête a été menée par M. JACQUES BARTH; certaines de ces personnalités ont rédigé elles-mêmes leur réponse; les autres ont revu leurs déclarations.

FC
247
F735
1910

La France et le Canada.

La brochure que le Comité France-Amérique publie, à l'occasion des fêtes de Montcalm, n'est qu'un premier essai. L'œuvre du Comité est de faire connaître, de plus en plus, l'Amérique à la France et la France à l'Amérique; ce n'est pas en une fois que se réalisera cet objet, surtout s'il s'agit, comme c'est le cas aujourd'hui, de l'une des puissances américaines dont le passé, le présent et l'avenir intéressent si particulièrement la France.

Il y a vingt ans, les relations entre les deux pays en étaient à peu près au même point qu'au lendemain de la séparation. Un sentiment de discrétion et de loyauté de part et d'autre, qu'il est facile de comprendre, s'ajoutait au travail du temps. Les souvenirs communs s'effaçaient peu à peu.

Je m'honorerai toujours d'avoir travaillé, le premier, à la reprise des relations normales en négociant, avec le très honorable sir John Tupper, la première convention commerciale directe avec le Dominion du Canada. Je ne crois pas exagérer en disant que ce fut l'entrée en ligne diplomatique du Canada dans les grandes affaires internationales. C'est une date qui ne s'oubliera pas.

Au voyage que M. Laurier fit en 1897, j'eus l'honneur d'entrer en contact avec lui et d'apprécier la haute et belle figure intellectuelle du grand « Français » qui a donné à son pays une vie nationale, loyale, mais libre. Sa politique, on le voit maintenant, a été surtout un chef-d'œuvre de tact et de droiture ; j'ose dire que l'âme française y fut pour quelque chose.

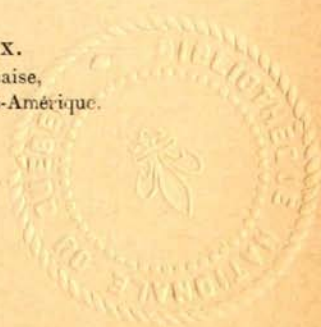
Maintenant, il faut aller plus loin ; il faut étendre, avec le respect sincère et absolu des faits acquis, les relations de toute nature qui doivent exister particulièrement entre un pays où les Français d'origine sont en nombre considérable et un pays, ami de l'Angleterre, qui ne cherche qu'à faire, le plus large possible, l'étreinte de « l'entente cordiale ».

Dans les intérêts économiques et financiers, dans

les relations intellectuelles et sociales, un vaste champ est ouvert. Il appartient aux hommes « qui ont de l'avenir dans l'esprit » de ne pas le laisser en friche. Pour cela, il faut que ces hommes se voient, se connaissent, que les idées comme les produits s'échangent. Si l'on se comprend bien de part et d'autre, la première partie du chemin est faite et le développement naturel des choses créera de tels liens que l'histoire n'aura plus rien à regretter.

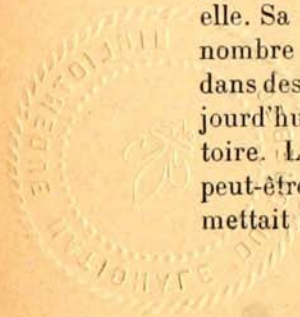
Le Comité France-Amérique travaille à cette œuvre en s'efforçant de répandre un peu de lumière sur tant de points restés obscurs et sur tant de forces méconnues. Ces forces commencent à peine à se découvrir dans ce magnifique Dominion : que la France travaille à les dégager et à les multiplier, c'est son droit, c'est son devoir ; et elle y trouvera pour elle-même la plus légitime et la plus glorieuse des récompenses.

GABRIEL HANOTAUX.
de l'Académie Française,
président du Comité France-Amérique.



France-Amérique.

Nous avons été heureux d'apprendre, au Canada, qu'un groupe composé d'une élite de Français recrutés dans toutes les branches de l'activité humaine, et ayant à sa tête M. Hanotaux, s'organisait, à Paris, pour établir et développer des relations de tous genres avec l'Amérique. Jusqu'à ce jour, la France a eu une telle puissance d'attraction sur le monde entier, qu'elle s'est contentée de prendre contact avec les gens qui sont venus chez elle. Sa clientèle, à domicile, n'a pas diminué en nombre ni en qualité et sa richesse s'est accrue dans des conditions normales si on la compare aujourd'hui avec les périodes antérieures de son histoire. L'examen de son bilan financier donnerait peut-être des résultats moins satisfaisants si on le mettait en regard de celui de ses trois grandes



puissances rivales : la Grande-Bretagne, les États-Unis et l'Allemagne. L'Angleterre et la France se sont laissées devancer par les États-Unis et l'Allemagne pour une raison qui leur est commune : ces deux pays n'ont pas renouvelé assez tôt leurs méthodes commerciales et ne se sont pas suffisamment extériorisés. Ils se sont contentés d'attendre le client chez eux, tandis que l'Américain et l'Allemand allaient le relancer chez lui. Il y a plus de dix ans, l'un de mes compatriotes voyageant en Russie constatait, après y avoir séjourné plusieurs mois et avoir parcouru des milliers de kilomètres dans la campagne, qu'il n'avait rencontré dans les villages russes, en fait d'étrangers, que des représentants de grandes maisons américaines qui enseignaient aux paysans à se servir des machines agricoles modernes provenant des États-Unis. Tout récemment, un fabricant parisien avait besoin d'une machine d'un prix élevé; il s'adressa à des maisons françaises, anglaises et allemandes. Il reçut des catalogues anglais et français, mais, de l'Allemagne, il eut la visite d'un agent qui le convainquit de la supériorité de son produit. Je cite ces deux exemples qui sont typiques et qui expliquent l'avance prise depuis vingt-cinq ans sur les marchés étrangers, par l'Américain et l'Allemand.

Dans l'ordre financier, il semble admis que le

capital français ne produit pas la moitié des profits que retirent de leur argent les trois grandes puissances déjà nommées. Ce capital est, en grande partie, immobilisé dans des placements de tout repos. Si la France s'était intéressée depuis cinquante à soixante ans à certaines grandes affaires américaines et se fût rendu compte qu'un capital placé dans des entreprises d'un pays dont la population était en passe de se doubler en un demi-siècle, elle aurait aujourd'hui en porte-feuille des valeurs valant le triple de leur prix d'achat.

Si le capitaliste français doit chercher des raisons pour son inaction à l'endroit des États-Unis et s'il peut alléguer que la guerre de 1870 l'a distrait des affaires extérieures, je me demande quelle excuse il pourra se donner dans cinquante ans, ou donner à ses devanciers qui sont la génération d'aujourd'hui, si ces derniers ne voient pas clairement que le précédent américain est en voie de se renouveler dans le pays d'à côté qui est le Canada.

Il y a quarante-cinq ans, après la guerre de Sécession, l'immigration aux États-Unis reprit son cours normal et alla s'accroissant d'année en année, jusqu'au jour où une moyenne d'un million d'immigrants européens vinrent annuellement demander asile à ce pays. Il y a trois ans, malgré des lois restrictives de plus en plus sévères, ce chiffre d'un

million était même dépassé. La crise financière d'octobre 1907, dont les effets ne se firent pas sentir longtemps, amena cependant un léger fléchissement dans le nombre d'immigrants venus dans les deux années qui suivirent. Il n'est pas douteux que le Nord de l'Europe ne continue à donner annuellement à l'Amérique un nombre aussi grand de colons que par le passé. Une très forte proportion de ces colons se dirige naturellement vers l'Ouest, à la recherche de bonnes terres arables. Or, l'Ouest-Américain n'offre plus au nouvel arrivé les avantages qu'on y trouvait il y a vingt ans. Les bonnes terres sont à peu près toutes colonisées; mais il y a, dans cette même région de l'Amérique du Nord, des terres en abondance qui pourront nourrir facilement une nombreuse population. Elles sont dans l'Ouest-Canadien. L'an dernier, 100.000 agriculteurs américains ont traversé la frontière et se sont établis principalement dans les provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta. Ils apportèrent chacun une moyenne de 5 à 10.000 francs. La statistique des derniers mois semble indiquer que ce chiffre sera dépassé durant l'année courante.

Les États-Unis n'avaient, durant les cent dernières années, que les colons venant d'Europe pour peupler leur territoire inoccupé. Le Canada a, tout comme les États-Unis, l'Europe sur qui il peut

compter sûrement ; mais il a aussi ce que la grande République n'avait pas : un voisin dont la population dépasse 80 millions, qui lui donnera des milliers de ses enfants désireux d'améliorer leur situation, ainsi qu'une bonne proportion de ses colons nouveaux qui ne feront que traverser son territoire pour atteindre finalement l'Ouest-Canadien.

La population du Canada est aujourd'hui d'à peu près 8 millions. Les esprits les plus conservateurs admettent qu'elle dépassera 25 millions dans cinquante ans. Nous avons inauguré en 1886 une première ligne transcontinentale de chemin de fer : le Pacifique Canadien. Nous sommes à en construire deux autres, qui seront terminés avant cinq ans.

Notre population s'est accrue de 3 millions dans les dix dernières années. Cet accroissement constant met en valeur des terres nouvelles et appelle un développement correspondant de notre production manufacturière. Le pays est en progrès continu et les villes industrielles des vieilles provinces de l'Est : Ontario et Québec, ont vu leur population se doubler au cours de la dernière décade. Sir Wilfrid Laurier, le premier ministre du Canada, a exprimé la pensée de tous les Canadiens lorsqu'il a dit en 1900 que si le xix^e siècle avait été le siècle des Etats-Unis, le xx^e siècle allait être par excellence celui du Canada.

Les Etats-Unis ont eu le capital anglais pour la mise en valeurs de ce pays. Le Canada est largement alimenté par les banquiers de Londres ainsi que par le capital américain qui est placé directement dans l'industrie. Quant à la France, depuis quelques années, des valeurs canadiennes y ont été achetées pour un chiffre relativement considérable, mais généralement à des taux assez élevés. Ces valeurs avaient déjà fait la fortune de deux ou trois intermédiaires, depuis la date de leur émission jusqu'au jour où, atteignant leur cote normale, elles tombaient dans des portefeuilles français. Nous nous sommes souvent demandé pourquoi les capitalistes français ne fonderaient pas une banque importante dans un pays en pleine activité et en pleine expansion comme le Canada, de façon à bénéficier des émissions de titres, à leur origine, et à en faire profiter leur clientèle.

L'Allemagne a dans toutes les parties du monde des groupes de ses nationaux qui l'aident puissamment dans le développement de son commerce extérieur. La France n'a pas cet avantage, mais elle a celui de la fortune. Chacun ne peut exporter que ce qu'il a. La France exporte son or; seulement, elle le place dans certains fonds d'Etat par centaines de millions qui lui rapportent 4% et dans cinquante ans, elle recevra son capital purement et simplement.

Les mêmes millions placés, mais avec discernement bien entendu, au Canada, donneraient au moins 6 % comme intérêt et vaudraient très probablement 200 % dans vingt-cinq ans.

Le Comité *France-Amérique* peut rendre un très grand service et à la France et au Canada en éveillant l'intérêt des cercles de Paris dans les affaires canadiennes.

Il y a au Canada près de 2 millions de Français qui ont naturellement une vive sympathie pour le pays de leurs ancêtres. C'est de ce pays qu'ils espèrent recevoir la culture supérieure dans les sciences, les arts et les lettres qui leur permettra de jouer un rôle utile et honorable dans l'Amérique du Nord. Les Canadiens-Français n'ont pas la fortune. Après la cession du pays à l'Angleterre, en 1763, 60.000 paysans français restèrent attachés au sol qui était leur seul bien et dont ils vivaient: ils ne purent plus compter que sur eux-mêmes, tandis que leurs concitoyens venus d'Angleterre et d'Ecosse furent constamment alimentés par les capitaux de Londres et de Glasgow, qui fondèrent les banques, les assurances, les chemins de fer, les grandes industries et le haut commerce. Le Franco-Canadien ne peut prétendre à sa part légitime d'influence que par une culture intellectuelle supérieure. Le Comité *France-Amérique* doit être le trait-d'union qui permettra au

génie français de vivifier ce petit rameau détaché de l'arbre français il y a cent cinquante ans, qui lui donnera une valeur, un coloris pouvant le mettre en relief au milieu des cent millions d'Anglo-Saxons de l'Amérique du Nord. Des relations ont déjà été nouées dans ce but entre les deux rives. Une société récemment fondée au Canada pour l'avancement des sciences, des lettres et des arts, a trouvé de généreux concours à Paris. D'autres hommes dévoués ont travaillé dans un autre groupe, celui de la Canadienne, à mieux faire connaître le Canada en France.

Il ne peut faire doute pour personne que le Comité *France-Amérique*, créé avec de puissants moyens d'action, pourra sûrement compter sur toutes les bonnes volontés, sur celles qui se sont déjà manifestées et sur les autres, pour atteindre le but patriotique qu'il s'est proposé.

Son importante revue renseigne le public sur les choses d'Amérique et va incessamment consacrer une partie spéciale au Canada, qui intéressera autant mes compatriotes que les Français.

Pour réaliser pleinement ses desseins, le comité va créer en France une section canadienne et au Canada une organisation filiale de celle de Paris, comprenant comité local et correspondants. Je suis sûr que les Canadiens répondront à l'appel du comité en s'inscrivant sur ses listes, et collaboreront à une

œuvre si noble, qui travaille au développement des relations intellectuelles, artistiques, économiques et commerciales entre les deux pays au profit des deux nations.

RAOUL DANDURAND,
Sénateur.

L'avenir des relations Franco-Canadiennes.

Entretien avec le Vte de Caix de Saint-Aymour,
*Vice-président du Comité, président de la section
du Canada.*

Vous me demandez ce qu'est à mes yeux la tâche d'un Comité *France-Amérique* en ce qui concerne spécialement le Canada ? Je crois qu'elle doit avant tout consister à interpréter pour ainsi dire aux yeux les uns des autres les Français du Canada et les Français de France. Il s'élève trop facilement entre eux un malentendu.

Au Canada on juge mal le « Vieux pays », souvent même plus mal qu'ailleurs. Le Français n'a malheureusement pas les apparences de sa réalité. Chez nous l'élégance consiste à être léger, désinvolte, à se moquer un peu dans les mots de presque tout ce qu'on respecte dans les actes de la vie. Notre affectation est tout l'inverse de celle des pays qui ont passé par le puritanisme et dans lesquels on fait volontiers montre de plus de

vertu qu'on n'en a. Notre ton, notre littérature ne laissent pas voir à l'observateur superficiel que nul part au monde la culture intérieure n'est plus profonde que chez nous ni la vie de famille aussi forte. Pour le faire comprendre nous avons à remonter un courant établi par nous-mêmes mais que nos concurrents entretiennent avec un soin constant. Auprès des Canadiens français, profondément catholiques, la France souffre d'une autre cause de défiance : ils accusent volontiers le vieux pays de « libertinage » au sens que l'on donnait à ce mot au grand siècle, lorsqu'il s'agissait de religion. Pour répondre sur ce point à l'inquiétude de nos frères de race des rives du Saint-Laurent il faudrait chercher toutes les occasions de leur rappeler que la France est encore le grand centre de la culture catholique. Pour tout le reste il serait bon de s'ingénier à montrer que la France est toujours un pays sérieux, créateur, où l'on pense, où l'on invente dans tous les domaines, où aucune source de la vie intellectuelle et morale n'est tarie.

Il s'agit ici de l'objet à atteindre et non du programme à suivre : aussi ne pourrais-je pas m'étendre sur les procédés. Mais des tournées de conférences, des efforts pour faire jouer de bonnes pièces de théâtre, peut-être la création de chaires suivraient l'œuvre au Canada. En ce qui concerne la France, il conviendrait d'encourager et d'aider de tous les documents utiles des Français sérieux à voyager sérieusement au Canada. Un procédé de rapprochement singulièrement efficace serait de provoquer, en veillant à leur installation et aux directions qu'ils pourraient trouver, la visite du plus grand nombre

possible de jeunes Canadiens qui viendraient couronner leurs études par un séjour dans les grandes écoles de France. Jamais je n'ai rencontré un Canadien ayant fait ce dernier stage scolaire au « Vieux pays » et n'aimant pas ce dernier, qui conquiert toujours ceux qui le connaissent bien.

Voilà pour le côté morale. Quant au côté matériel la France pourrait rendre un grand service aux canadiens français. Au Canada, toutes les affaires, ou presque toutes, sont anglaises et travaillent à augmenter l'hégémonie économique de l'élément anglais et la prédominance de la langue anglaise. On en a l'impression, un peu pénible, jusque dans les régions les plus exclusivement françaises de la province de Québec. Le Français qui s'élève dans la société, dans la vie des affaires, est de plus en plus obligé, à mesure qu'il monte plus haut, à entrer dans un cadre anglais. Rien ne serait plus mauvais à la longue pour la nationalité franco-canadienne. Or la France regorge de capitaux. Elle a de grandes disponibilités de capacités techniques qui pourraient au début encadrer et entraîner les éléments canadiens qui auraient besoin de se rompre à de nouvelles affaires industrielles et financières. Notre argent travaille partout entre des mains étrangères à asseoir et à fortifier des nations, de la plupart desquelles le moins qu'on puisse dire est qu'elles nous sont parfaitement indifférentes. Pourquoi cet argent ne travaillerait-il pas, au Canada, à développer notre race, à répandre notre langue et notre culture ? A mon sens, c'est là un des points dont le Comité *France-Amérique* devrait s'occuper

avec toute la réserve et le désintéressement que la matière comporte pour un organisme tel que lui, mais aussi avec le zèle et l'obstination que mérite un tel objet.

Entretien avec Mgr Baudrillart.

*Vicaire général de Paris,
Recteur de l'Institut catholique.*

En sa qualité de recteur de l'Institut catholique de Paris, Mgr Baudrillart était particulièrement qualifié pour parler des grandes universités catholiques qui sont l'honneur du Canada français. L'on sait aussi que son patriotisme éclairé s'intéresse particulièrement au développement des relations franco-canadiennes. Il voit régulièrement les archevêques de Québec et Montréal dans leurs fréquents voyages à Paris, est heureux de recevoir à l'Institut catholique les ecclésiastiques qu'ils lui confient, et aimerait à y attirer aussi des étudiants laïques : sur l'initiative d'Emile Keller, il a très volontiers ouvert le salon de l'Institut catholique aux jeunes Canadiens qui suivent des cours à Paris.

A part l'université de Dublin, me dit mon éminent interlocuteur, il n'y a dans tout le vaste empire britannique qu'une seule université catholique, celle du Canada. Pour en retrouver l'origine, il faut remonter à 1663 : Mgr de Laval, premier évêque de Québec, fonda alors dans cette ville un grand séminaire auquel il adjoignit, cinq ans plus tard, un petit séminaire. Et l'Université de Québec, sortie de cette maison en 1852, garde si bien le culte de son origine qu'elle a pris et

gardé le nom d'Université Laval. C'est en 1852 que le nouvel établissement a été officiellement reconnu par le gouvernement britannique ; en 1876, il obtenait de Pie IX, par la bulle *Inter varias solli citudines*, « l'érection anonique solennelle avec les privilèges les plus étendus », et la protection spéciale du cardinal préfet de la Propagande.

Bien que le monopole eût été primitivement garanti à Québec, l'extraordinaire développement de la population de Montréal obligea, en 1878, à dédoubler l'université : Québec garda le recteur, Montréal prit le vice-recteur ; chacune eut quatre facultés : théologie, droit, médecine et enfin la faculté des arts, qui correspond à nos facultés des lettres et des sciences réunies. A Montréal, il faut ajouter une École polytechnique, fréquentée par plus de 100 élèves.

On ne saurait, ajoute Mgr Baudrillart, faire un trop grand éloge de ces établissements considérables, ni du clergé qui les fait vivre, par ses propres moyens, sans intervention de l'État. S'il y a, sur les bords du Saint-Laurent, une culture, et une culture française, c'est au clergé canadien qu'on le doit.

Dans ce clergé canadien, et immédiatement après les membres éminents de l'épiscopat, nous devons une mention spéciale à la compagnie de Saint-Sulpice. Cette Compagnie est particulièrement puissante au Canada où elle possède de grandes propriétés, et même, à Montréal, des droits féodaux. C'est elle qui soutient en partie l'université et les écoles, et son action s'est toujours exercée dans un sens français. Beaucoup des « Messieurs de Saint-Sulpice » sont même des Français de France.

Parmi les œuvres dues à leur générosité, nous devons signaler la chaire toute française, rattachée à l'Université de Montréal, qui fut fondée en 1890 sur l'initiative de Mgr Colin, supérieur du séminaire de Montréal, et de Brunetière. Un professeur français y enseigne chaque année l'histoire de la littérature de notre pays, et, parmi ceux qui l'ont occupée successivement, nous trouvons les noms de M. de Labriolle, M. Laurentie, M. Léger, M. Arnould, M. Gillet. Chaque quinzaine, en dehors de son cours, le maître fait une conférence destinée à un public plus étendu ; et chaque fois, il se trouve de 800 à 1.000 auditeurs pour entendre parler de nos grands écrivains. N'est-ce pas, conclut Mgr Baudrillart, le meilleur témoignage que l'on puisse donner de l'étroitesse des liens intellectuels qui unissent la France et le Canada ? Je souhaite que le Comité *France-Amérique* développe encore les relations entre les deux nations et assure un contact plus intime, s'il est possible, entre la culture canadienne et la culture française.

Entretien avec M. A.-D. de Celles,

Bibliothécaire du Parlement fédéral à Ottawa.

M. A.-D. de Celles, une des personnalités les plus considérées du monde intellectuel et littéraire au Canada, a bien voulu nous faire connaître tout ce qu'il espérait pour l'avenir des relations franco-canadiennes.

Comme tous les Canadiens, me dit M. de Celles, j'applaudis à la conclusion de l'accord commercial conclu entre la France et le Canada. Pour moi, il présente un

double intérêt ; car j'y vois, outre le présage d'un nouvel et magnifique essor du commerce franco-canadien, la dernière étape d'un mouvement commencé il y a bien des années.

Après la cession de la Nouvelle-France à l'Angleterre, il y eut interruption de tous rapports entre la France et son ancienne colonie. Des raisons politiques surtout imposaient ce régime de la porte close, close non seulement pour les marchandises venant de France, mais aussi pour les Français eux-mêmes. Lorsque Chateaubriand voulut, en 1798, passer de la rive américaine du Niagara à la rive canadienne pour admirer la cataracte de ce côté, il dut obtenir une autorisation spéciale de l'officier anglais commandant le poste de Niagara (1). Le duc de La Rochefoucauld-Liancourt fut obligé de s'adresser, vers le même temps, au Gouverneur Simcoe pour obtenir la même faveur.

Les Canadiens déploraient cette absence de relations qui les privait de toute nourriture intellectuelle conforme à leur goûts. Les livres français ne trouvaient que difficilement accès au Canada. Dans les collèges, les élèves étaient forcés de copier de leurs mains les auteurs français, et l'on peut voir encore au séminaire de Québec une traduction de l'*Odyssee* transcrite de la main de M. Papineau, père du grand patriote.

(1) On a mis en doute le voyage du grand écrivain au Canada. Dans ses mémoires, il donne le nom de l'officier qui lui permit de passer au Canada et M. de Celles me dit qu'il a trouvé lui-même le nom de ce militaire dans l'*Army List* et dans les Archives du Canada ; il est porté sur ces documents comme officier commandant à Niagara.

Ce n'est qu'en 1814, que l'on vit s'ouvrir une librairie française à Québec. Elle fut fondée par M. Bossange, de Paris, qui la céda quelques années plus tard à M. Fabre, père du commissaire actuel du Canada à Paris, l'honorable M. Hector Fabre, le plus Français de tous les Canadiens.

Pendant plus d'un siècle, l'importation française se borna aux articles de librairie : livres d'écoles, de piété, de littérature. Cela représentait une valeur considérable. On achetait bien aussi du vin, des eaux-de-vie, des soieries, mais en petite quantité. Durant tout le XIX^e siècle, les collèges, les séminaires canadiens ont été des tributaires — heureux de l'être — de la France qui, elle, n'achetait que peu de chose au Canada.

En 1856, une frégate portant le drapeau tricolore entra dans le port de Québec. C'était le premier bâtiment français qu'on voyait depuis la Capitulation de Montréal. La *Capricieuse* était commandée par M. de Belvèze, chargé d'une mission commerciale au Canada. Il ne put guère la remplir, car les Canadiens en voyant ce représentant de la France, qui évoquait tout le passé, furent pris d'un tel enthousiasme, qu'ils ne lui donnèrent pas le loisir d'étudier le pays. Ce brave marin fut porté de fête en fête comme un frère retrouvé. Dès ce moment, le Canada était découvert à nouveau par la France. Il s'établit entre Montréal, Québec et Paris, des relations commerciales nouvelles. Malgré leur activité relative, elles ne sont rien en regard du mouvement d'affaires qui s'annonce.

Il me plaît, ajoute en terminant M. de Celles, à titre de bibliothécaire du Parlement du Canada et d'ancien

journaliste, de constater que le premier lien — longtemps le seul — qui ait existé entre la France et le Canada, a été un lien intellectuel. Je compte que l'œuvre du Comité *France-Amérique* accroîtra la force de ce lien traditionnel, et je ne doute pas qu'il ne rende ainsi un service éminent à la culture littéraire et artistique du Canada.

Entretien avec M. J. Lionnet,

Président de l'Association de la Canadienne.

Quel est l'avenir des relations entre la France et le Canada? M. Lionnet estime que ces relations peuvent acquérir le plus grand développement, si les « Français du Canada », comme il les appelle dans son livre, et les Français de France veulent y réussir et s'ils savent s'y prendre.

L'Association de la Canadienne, à laquelle M. Lionnet s'est dévoué depuis plusieurs années, a précisément pour but d'étendre et de développer les relations de toute nature entre le Canada et la France. M. Lionnet pense que nos capitaux, employés avec discernement, pourraient, au Canada, faire œuvre utile et trouver une rémunération satisfaisante. Il estime que les relations commerciales entre les deux pays peuvent et doivent s'accroître dans de très fortes proportions. Mais il est tout particulièrement enclin à favoriser l'échange qui cimentent le mieux l'union de deux pays, celui des hommes et c'est là le côté spécifique de son action.

Les Canadiens ont mieux à faire, dit-il, qu'à venir

s'installer sur notre terre vieillie ; mais quel profit leurs enfants ne retireraient-ils pas d'un séjour en France ? Ceux d'entre eux qui veulent s'attacher à donner plus d'autorité morale à la race canadienne française doivent toujours venir à la source pour y puiser des inspirations nouvelles, pour se pénétrer des règles de notre esprit, qui sont les règles de leur, pour cueillir nos lauriers parfois, comme le fit le poète Chapman, deux fois couronné par l'Académie française.

Et pour nous, quel beau terrain le Canada n'offre-t-il pas à notre « activité ». M. Lionnet n'est point de ceux qui croient l'émigration fatale aux pays où la natalité est en baisse. Chez les Basques, où l'usage, plus fort que la loi, fait survivre le droit d'aînesse, on n'est point embarrassé du sort des enfants : l'aîné héritera du champ, les cadets iront rejoindre leur oncle en Argentine. Ainsi la natalité se maintient et elle apporte au pays bien plus de force vive que l'émigration ne lui en fait perdre. Mais combien il vaut mieux diriger nos émigrants vers un pays où il existe déjà une nationalité française où ils ne perdront pas l'usage de leur langue maternelle. Ce n'est point là faire du sentiment, et il rappelle un mot profond du grand impérialiste anglais Froude : « Ceci peut paraître sentimental, mais la plus grande part de vérité dans les questions de cette nature est le sentiment », car c'est la vérité qu'il cherche, et celle que donne la raison pratique. Il est allé au Canada, dit-il, non pour y vivre en rêve, mais pour écouter et pour regarder. Il en a tiré profit, et nous pouvons en tirer profit également. Il ne conseille pas aux Européens, aux Français surtout, qui

ne sont pas *businessmen* par droit de naissance de s'embarquer à la légèreté pour une terre inconnue, sans avoir un plan précis et les moyens de l'exécuter. Il conte l'histoire d'un compatriote qui cultivait suivant les règles... des Géorgiques : mais il était contraint de recourir à l'obligeance d'un voisin pour traire une vache, et sa femme s'écriait, attendrie : « Ne la tirez donc pas comme cela, cette pauvre bête, vous allez lui faire du mal. »

S'il y a des exemples à ne pas suivre, que de bons exemples à côté : cultivateurs de l'Ouest qui surmontent deux ou trois années d'épreuves et se trouvent bientôt à la tête d'un riche domaine : vilains, s'ils étaient restés en France, les voici petits seigneurs dans ce pays neuf ; ouvriers qui passent les examens des unions professionnelles, de plus en plus puissantes au Canada comme aux États-Unis, et qui amassent vite un petit pécule, grâce au salaire élevé de l'Américain et à l'esprit d'épargne du Français ; servantes, qui font prime à Québec et Montréal où il devient fort difficile, comme aux États-Unis encore, de trouver des personnes pour tenir l'emploi de domestique ; commerçants avisés, spéculateurs sur terrains (la pratique de ce dernier métier, souvent lucratif, peut n'être pas toujours aussi recommandable).

Et si on lui objecte que les Français qui viendront s'établir au Canada seront toujours moins nombreux que les Américains et les Anglais, sa réponse est prête : combien, dit-il, étaient les colons abandonnés en 1763 sur les « arpents de neige » ? 60.000. Combien sont leurs descendants après un siècle et demi. Trois millions (1).

(1) Au Canada ou dans les États voisins de l'Union.

Quand la force d'expansion de notre race en Amérique est telle, qui peut présumer la vitalité nouvelle que des Français, même peu nombreux, mais bien choisis, apporteront là-bas, pour l'avenir, à cette branche vigoureuse de la nationalité française?

Entretien avec M. J. de Loynes,
Consul général de France au Canada.

Lorsque nous parlons des relations franco-canadiennes, me dit M. de Loynes, une distinction essentielle s'impose à notre attention. Avec l'ensemble du Dominion, puissance étrangère, mais amie, nous sommes liés par des sentiments de cordialité très vive, par l'admiration sympathique que nous inspire son récent et déjà si magnifique progrès. Mais il y a là autre chose : un état entier, la province de Québec, peuplée de gens de notre race et de notre langue, dont nous ne pouvons oublier qu'ils sont les fils des héroïques canadiens qui combattirent sous les drapeaux de Montcalm.

Comment dire les liens qui nous rattachent à ceux qui portent le beau nom de Canadiens français? Est-il besoin de rappeler la communauté de race et de langage? Le Français qui arrive sur les bords du Saint-Laurent retrouve les accents de sa patrie, et même, s'il est lettré, reconnaît le vieux parler français, demeuré intact depuis le xviii^e siècle. Nous savons que nos querelles politiques trouvent un écho au delà de l'Atlantique, qu'il y a, à Québec, des gens républicains ou royalistes « en France ». Il nous semble même aperce-

voir, chez les habitants de la province, les principaux traits de notre caractère national. Attendant beaucoup du gouvernement, on a pu dire qu'ils n'égalaien pas, au point de vue industriel, leurs voisins anglo-saxons dont l'activité se manifeste sous tant de formes, notamment par les travaux de la remarquable « commission du Havre », facteur si important de la prospérité de Montréal. Mais Montréal est plus qu'à demi-français et d'ailleurs ne faut-il pas tenir compte de l'infériorité grave où les Canadiens français se trouvaient par suite de leur isolement? Ils n'avaient que leur travail et leur savoir-faire, tandis que les colons anglais disposaient des énormes capitaux de l'Angleterre. En tous cas, les descendants des glorieux vaincus de 1759 ont fourni, malgré leur relative infériorité numérique, une proportion considérable d'hommes d'État et d'orateurs éminents, manifestant ainsi la double qualité que César reconnaissait déjà chez nos ancêtres les Gaulois : l'éloquence et le courage.

Est-ce à dire que la similitude entre Canadiens français et Français soit complète. Non, assurément. La différence de milieu devait nécessairement agir. Et puis, si les Canadiens français ont pieusement gardé leur âme nationale, notre âme d'autrefois, nous avons, nous, marché depuis le xviii^e siècle. L'on peut dire, hardiment, que ces habitants du Nouveau-Monde sont restés plus Vieille-France que nous. Mais il ne faut pas exagérer la portée des divergences dont notre profonde parenté intellectuelle accuse précisément la saillie. Il peut y avoir, dans la marche d'une race vers un idéal

toujours plus grand de justice et de progrès, des tâtonnements ou des écarts. Mais l'historien découvre sans peine, derrière ces soubresauts, la continuité de la trame maîtresse, et cette trame maîtresse est et reste la même pour les Français de France et pour les Canadiens français.

Entretien avec M. Charles Marcil,

Président de la Chambre des communes d'Ottawa.

M. Charles Marcil, l'éminent président, l'« orateur » de la Chambre des communes d'Ottawa, a bien voulu me recevoir et m'exprimer ses remerciements de ce que le Comité *France-Amérique* lui fournissait, à propos du monument de Montcalm, l'occasion de parler des relations du Canada avec son ancienne mère patrie.

Il y a, me dit-il, un siècle et demi que le Canada est séparé de la France, mais malgré ce long espace de temps, il y a aujourd'hui sur la terre canadienne, près de deux millions de citoyens parlant la langue française. Ce fait est éloquent. Notre nombre augmente d'année en année. La race française, en Amérique, a prouvé qu'elle était capable d'expansion. Elle gagne du terrain tous les jours dans tous les domaines. Ce qui lui manque le plus, pour lutter avec les autres races qui envahissent le Canada de tous côtés, ce sont des relations plus intimes avec la France. Pendant un siècle, après la cession du pays à l'Angleterre, toutes relations entre la France et le Canada ont cessé. La France n'était plus pour les Canadiens qu'un souvenir. C'est vers 1854 seulement qu'elle nous fut révélée à

nouveau par l'apparition dans le Saint-Laurent du vaisseau de guerre français la *Capricieuse*, venu en mission pacifique. De cette époque date la reprise de nos relations. Elles n'ont fait que se resserrer depuis.

Aujourd'hui, les Canadiens viennent en France et quelques Français viennent chez nous. Tandis que nos jeunes artistes et nos jeunes médecins accourent à Paris pour se perfectionner, nous avons une colonie française importante à Montréal; nous avons des groupes de Français établis dans l'Ouest-Canadien devenu la terre promise de l'Amérique septentrionale. Notre commerce avec la France prend de l'extension tous les jours et nous comptons beaucoup sur le nouveau traité commercial pour le développer davantage. Une ligne de paquebots régulière fait le service entre le Havre, Québec et Montréal.

Tout ceci est important, sans doute, mais ce qui est compte pour bien peu à côté de ce qui devrait être. Si la France d'aujourd'hui connaissait le Canada ainsi qu'elle devrait le connaître, il s'établirait, en peu de temps, des relations intellectuelles et commerciales de la plus haute importance.

Le Canada attire aujourd'hui l'attention de l'univers entier. Depuis dix ans, notre population a augmenté de 2.000.000 d'âmes, elle s'accroît de 300.000 par année; notre commerce avec l'étranger, de 22.500.000 dollars en 1896, a atteint, cette année, près de 100.000.000 de dollars. Nous sommes à la tête de l'Empire anglais: nos ressources sont inépuisables et notre territoire grand comme l'Europe.

Le Canada, baigné par les eaux de deux océans est, en lui-même, un monde dont nous commençons à peine à connaître les richesses; nous sommes en train de répéter l'expérience des États-Unis, mais ce n'est plus seulement au siècle de la vapeur, c'est au siècle de l'électricité.

Pour moi, ajoute M. Marcil, la grande question est celle-ci :

Si les hommes d'affaires de France, si les grandes corporations de toutes sortes veulent entrer en lice avec l'Américain et l'Anglais au Canada, il faut, de toute nécessité, qu'elles se renseignent. Je voudrais qu'un certain nombre d'hommes importants de France, politiques, capitalistes, fabricants, agriculteurs, minéralogistes viennent sur les lieux, constater par eux-mêmes ce que notre Canada contient de richesses de toutes sortes.

Pour développer ces richesses, il nous faut des capitaux, des intelligences et des bras. Il n'y a donc pas un pays au monde où l'avenir s'ouvre plus large pour la France qu'au Canada si elle sait en profiter. Le moment est venu d'agir, et je suis convaincu que le gouvernement canadien se ferait un devoir et un plaisir de souhaiter la bienvenue à une commission d'études composée d'hommes sérieux. Le Comité *France-Amérique* semble tout indiqué pour remplir un semblable rôle. Quand ces hommes auront fait connaissance avec le Canada, un pas immense sera accompli.

Ils pourront indiquer eux-mêmes à la France son devoir et ses immenses avantages dans le Nouveau-Monde.

La France des anciens jours, conclut M. Marcil, a tant fait pour le Nouveau-Monde qu'il est bien juste, aujourd'hui, qu'après avoir été à la peine elle soit à l'honneur. Cela ne dépend que d'elle et nous recevrons ses enfants à bras ouverts.

Ce sera une autre manière d'honorer Montcalm, le dernier des immortels héros que la France a donnés au Canada.

Entretien avec M. A. Poindron,
Délégué commercial du Canada à Paris.

M. Poindron, le si distingué agent commercial du Canada à Paris, espère beaucoup du développement des relations entre les deux pays. Sans doute, la France ne vient qu'au troisième rang parmi les fournisseurs du Canada, avec 10.109.544 dollars pour l'année 1909-1910, tandis que les États-Unis d'abord, la Grande-Bretagne et les possessions anglaises ensuite, arrivent en tête avec les chiffres relativement formidables de \$ 223.501.809 et \$ 111.749.061. A l'exportation canadienne nous ne figurons que pour \$ 2.640.648, au lieu que l'Empire britannique et les États-Unis, en ordre inverse, cette fois, achètent respectivement pour \$ 163.369.137 et \$ 113.145.727.

Mais cela, c'est la statistique, et la statistique est souvent loin de la réalité : l'étude plus serrée du commerce franco-canadien va nous en fournir un nouvel exemple.

Les exportations françaises au Canada se composent,

en très grande partie, d'articles chers : soieries, lainages, vins et cognacs, plumes, parures, articles de mode, etc. Pour tous ces articles, la question de rapidité de transport est prépondérante, et les transports directs entre le Canada et la France ne sont pas très rapides. Ils ne sont assurés que par une seule Compagnie, la Compagnie Allan dont les bateaux, partant de Londres, vont à Québec et à Montréal avec une escale au Havre. Aussi, le plus souvent, les exportateurs français ont intérêt à faire leurs envois par Liverpool, étant donné, d'autre part, que les produits passant par l'Angleterre profitent d'un tarif aussi favorable que s'ils venaient directement de France. Par là, une bonne partie du commerce franco-canadien échappe à la statistique. Tous les colis postaux circulant entre la France et le Canada passent par l'Angleterre, et la Fédération des Chambres de commerce de la province de Québec a précisément émis, au mois de mai dernier, un vœu tendant à ce qu'un service direct de colis postaux fût créé entre la France et le Canada, avec un tarif égal à celui existant actuellement entre le Canada et l'Angleterre.

A la sortie du Canada, il suffit de jeter les yeux sur une carte pour voir que beaucoup de produits ont avant tage à passer par New-York pour se rendre en Europe et en France, lorsque des raisons douanières ne s'y opposent pas.

En tenant compte de ces diverses circonstances, on peut sans doute évaluer à 20 millions de dollars, au lieu de 12 ou 13, le commerce franco-canadien réel. C'est déjà mieux, mais ce n'est pas encore assez. Sans

vouloir égaler les États-Unis, qui ont l'avantage formidable du voisinage, ni l'Empire britannique qui ne peut pas ne pas être le meilleur client du Canada, la France doit prétendre à mieux. Il n'est pas sans danger d'abord, pour une nation exportatrice, de faire ses envois sous pavillon étranger et par l'intermédiaire de commissionnaires étrangers. Car ceux-ci bientôt sont maîtres de la clientèle et peuvent la détourner au profit de leurs compatriotes. Ensuite, c'est seulement en entrant directement en rapport avec le consommateur que les producteurs peuvent connaître les besoins qu'il leur faut satisfaire, et les moyens de développer la consommation. L'exploitation des vins français fournit des exemples typiques d'erreurs commerciales : après le traité de commerce de 1893, quelques négociants peu avisés du Midi de la France envoyèrent au Canada, par milliers de barriques, un vin médiocre, qui ne put supporter le voyage en mer et arriva en très mauvais état sur le quai de Montréal. Le seul résultat a été de dégoûter, pour longtemps, nombre de Canadiens du vin français. Aujourd'hui, une maison qui se met en tête de faire de l'exportation, se contente trop souvent d'envoyer un commissionnaire quelconque. Rien n'est plus inutile, car la clientèle est déjà en rapport avec les commissionnaires de la place, et l'on ne fait d'affaires qu'avec ceux-là. Et puis, une boisson comme le vin français suppose, pour être appréciée complètement, un certain genre de nourriture, qu'il faudrait développer en même temps. Pour vendre leur bière à Paris, les Allemands ont établi des brasseries où l'on mange de la

choucroute; le Brésil fait apprécier son café en créant des établissements sur le modèle du café Biard, où l'ouvrier se rendant à son travail trouve une tasse chaude pour 0 fr. 10. De même, les grandes maisons de Bordeaux devraient établir à Montréal ou à Québec des restaurants français, où le fromage français pousserait à la consommation du vin français. Ce serait une bonne affaire en soi, et surtout une excellente réclame, d'autant plus que les maisons canadiennes n'ayant le plus souvent pas de caves, il est plus facile de vendre du vin par paniers de vingt bouteilles fournis par un restaurant que par barriques à domicile.

Mais tout ceci n'est qu'un exemple du profit que les deux nations peuvent trouver à se rapprocher davantage. Ce rapprochement, me dit M. Poindron, est presque aussi désiré par les Canadiens de langue anglaise que par les Franco-Canadiens.

Une délégation de la Canadian Manufacturers Association, venue en Europe récemment et à peu près entièrement composée de Canadiens anglais, n'a-t-elle pas émis le vœu d'accorder à la France une préférence spéciale, immédiatement après l'Empire britannique ?

Le récent traité de commerce, ajoute mon interlocuteur, est un pas nouveau vers le rapprochement des deux nations. Sans entrer dans les détails, il faut cependant indiquer l'esprit général qui a animé les négociateurs des deux partis. Un examen superficiel montre en effet, que les concessions consenties par la France sont plus nombreuses, mais représentent en revanche un chiffre d'affaires moindre. C'est que les négociateurs

français ont surtout voulu développer le présent en favorisant les exportations françaises actuelles. Les Canadiens, au contraire, ne trouvant pas dans leur exportation d'aujourd'hui une contre-partie suffisante, ont demandé des réductions de droits sur des articles que le Canada ne vend pas encore en France, qu'il produit à peine parfois, mais qu'il est susceptible de produire un jour.

Fils d'une nation jeune, ils ont surtout songé à l'avenir.

Et c'est, en effet, à l'avenir qu'il faut songer quand on parle d'un pays dont les progrès sont aussi rapides que ceux du Canada. Les effets présents du traité de commerce nous échappent encore ; cependant, d'après les statistiques de la Chambre de commerce française de Montréal, les exportations françaises au Canada en mars 1910 ont atteint \$ 1.106.443 au lieu de \$ 965.609 en 1909 soit une augmentation de 14 1/2 %, tandis que les exportations canadiennes en France passaient de \$ 181 343 en mars 1909 à \$ 344.881 en mars 1910, progressant ainsi de 90 %. Ce ne sont que des chiffres partiels, mais nous pouvons y voir le gage d'un brillant avenir.

Entretien avec un diplomate.

Un diplomate, qui nous a prié de taire son nom, nous a donné sur la race franco-canadienne une opinion particulièrement autorisée ; nous résumons sa pensée dans les quelques mots qui suivent.

Pour bien comprendre, nous dit notre interlocuteur, la merveilleuse résistance de la race franco-canadienne il ne faut jamais perdre de vue l'action efficace de la religion et du clergé ! Au Canada, les Français sont catholiques, et la plupart des Anglais protestants ; par la force des choses on reste Français et catholique, ou l'on entre dans la société britannique si l'on veut demeurer protestant. Cette séparation très nette souligne une distinction que ne suffirait pas à maintenir la différence de langage.

Le clergé franco-canadien trouve dans le développement de la langue et de la culture françaises des moyens de défense et de conservation ; le sentiment français, en revanche, recrute dans les rangs du clergé un grand nombre de ses meilleurs soldats.

Malheureusement, cette concordance, cette alliance si utile n'existent pas partout : en dehors de la province de Québec et de quelques districts favorisés dans l'Est de l'Ontario, les catholiques franco-canadiens sont soumis à des évêques et à des prêtres Irlandais. Tel est le cas, par exemple, en Nouvelle Ecosse et Nouveau Brunswick, l'ancienne Acadie.

L'Acadie est pour la France un souvenir plus lointain que le Canada, puisque sa séparation remonte à un demi-siècle plus en arrière, au traité d'Utrecht et non au traité de Paris. Vers le milieu du XVIII^e siècle les colons français, qui occupaient le territoire où s'étendent aujourd'hui les magnifiques vergers de la baie de Fundy, furent dispersés sur presque tout le littoral de l'Atlantique, et leurs terres expropriées. La plupart revinrent

et s'établirent, soit au Canada français, soit en Acadie même à proximité de leurs anciens domaines. Les descendants de ces derniers forment un groupe très intéressant, fort d'environ 50.000 âmes, particulièrement représenté par M. Pascal Poirier, sénateur à Ottawa. Fermiers catholiques et fidèles Français, ils souffrent de ne pas avoir un évêché de leur langue.

La même situation se reproduit partout où les Franco-Canadiens se trouvent en groupes isolés, car en dehors de la population compacte établie dans la province de Québec, et qui doit atteindre le chiffre de 1.800.000 habitants, on compte environ 200.000 Franco-Canadiens dans le reste du Dominion. Il y en a bien davantage, peut-être un million, aux Etats-Unis. Ceux-ci sont nombreux surtout dans les Etats du Nord-Est où des villes comme Lewiston, Fall-River, etc., sont en grande partie franco-canadiennes. Dans le Maine, six membres de la Législature, au Rhode-Island le lieutenant-gouverneur élu, sont des Franco-Canadiens. On en retrouve des groupements importants jusque dans des villes comme Chicago, Saint-Paul, Minneapolis, Los Angeles, etc.

Aux Etats-Unis plus encore qu'en Nouvelle Ecosse ou dans l'ouest du Dominion, les Franco-Canadiens ont beaucoup de peine à conserver l'intégrité de leur langue et leur race, car le clergé, au lieu de la protéger, la combat.

Attitude d'autant plus regrettable que ces prêtres catholiques sont le plus souvent des Irlandais; et les Irlandais, dans l'Amérique du Nord, sont presque toujours de sincères amis de la France; le prénom de

France est fréquent parmi leurs filles et leurs sœurs. Comment ne pas s'étonner dans ces conditions, quand on constate leurs efforts pour angliciser ou américaniser la race franco-canadienne, quand on voit à la tête de cette campagne un prélat respecté dans le monde entier, célèbre pour son amour de la France et de la culture française?

Les évêques irlandais s'imaginent-ils que l'on peut séparer les Français de France et les Franco-Canadiens, au besoin peut-être les opposer l'un à l'autre? Ils se trompent. Non seulement un Parisien se fait comprendre sans effort sur les rives du Saint-Laurent, mais, suivant le mot d'un lettré français qui revenait du Canada, la province française où l'on parle le plus généralement bien le français, c'est la province de Québec. Peut-être, dans les classes supérieures, l'habitude de l'anglais, l'obligation de s'assimiler, dans la vie parlementaire par exemple, certains usages, certaines façons de parler anglaises, a-t-elle eu pour résultat d'émailler la langue de quelques locutions particulières. Mais dans la grande masse du peuple, qui ne se pique pas d'être bilingue, le parler est certainement plus pur et plus facile à comprendre pour un vrai Parisien que le patois d'un Auvergnat, d'un Provençal ou d'un Breton. Il est aisé, sans doute, d'insister sur quelques expressions canadiennes qui nous paraissent vieilles, sur quelques néologismes parisiens peu usités à Québec. Mais il faut bien se rendre compte que ce sont de simples nuances, et qu'on en trouve de plus sensibles entre provinces de France. Au fond se retrouve, au Canada comme sur les

bords de la Loire ou de la Seine, l'identité de race et de langage. Ainsi nous nous devons à nous-mêmes de faire connaître en France le danger qui menace une partie de la nation franco-canadienne et d'attirer sur cette question l'attention de l'opinion publique.

JACQUES BARTH.

Montcalm

Louis-Joseph, marquis de Montcalm, seigneur de Saint-Véran est né le 12 février 1712, au château de Candiac (1). Il descendait d'une vieille famille du Rouergue établie en Languedoc et qui avait déjà donné à la France un grand nombre de vaillants soldats. Le père de Montcalm était un huguenot converti. On attribuait sa conversion à sa femme Marie-Thérèse de Lauris de Castellane. Mme de Montcalm n'eut pas moins d'influence sur son fils que sur son mari.

Tenu sévèrement par ses parents, dirigé par un précepteur de mérite, M. Dumas, l'enfant pousse très loin ses études. Il prend le goût des lettres anciennes. A l'armée d'Allemagne, il continuait à lire du grec.

(1) Commune de Vauvert, département du Gard.

Il reçoit le baptême du feu en 1733 à ce siège de Philippsbourg où le vieux Berwick fut tué d'un coup de canon. En 1736, il épouse Angélique Talon du Boulay qui est une petite nièce du grand intendant du Canada, Jean Talon. Ce fut un mariage heureux. Montcalm eut dix enfants, dont quatre moururent en bas âge.

La guerre de la succession d'Autriche fournit à Montcalm l'occasion de se révéler. Il fait la campagne de Bohême. En 1746, il est en Italie, colonel de l'Auxerrois-infanterie. On le ramasse sur le champ de bataille de Plaisance avec cinq coups de sabre. Promu brigadier, il est encore blessé à Exilles. Le voici mestre de camp, et placé à la tête d'un régiment de cavalerie qui porte son nom. La paix d'Aix-la-Chapelle lui procure plusieurs années de repos. Il se hâte de revenir à son cher Candiac. C'est là que, par une lettre en date de 25 janvier 1756, d'Argenson lui annonce que le roi le charge du commandement de ses troupes dans l'Amérique septentrionale, et lui confère le grade de maréchal de camp.

Montcalm s'embarque immédiatement à Brest. C'est là qu'il commence le Journal que l'abbé Casgrain a publié, et où le héros revit tout entier, avec son intelligence si nette et si prompte, son incomparable entrain, son esprit charmant, son ardent patriotisme.

Lorsque Montcalm débarque à Québec, à la fin de

mai, il trouve la colonie dans une situation difficile. La guerre est déjà engagée, et mal engagée. Sans doute, on a débuté par des succès, la reprise du Fort-Duquesne et la bataille de la Manongahela, mais le baron de Dieskau a tout remis en question en se faisant battre et prendre.

Avec les renforts qu'il amène, Montcalm dispose de trois mille soldats. Avec cette poignée d'hommes on lui demande de défendre, de l'Acadie à l'Ohio, la moitié d'un continent. A la vérité, il peut joindre à ses réguliers la milice canadienne et les guerriers des tribus alliées. Il a vite fait d'apprécier ce qu'il peut tirer des uns des autres, et surtout de ces « habitants » qui ont reçu de leurs aïeux un si bel héritage de vertus militaires. Il a aussi vite fait de leur inspirer confiance. Les indigènes sont un peu surpris qu'un si grand chef soit d'une taille si médiocre, mais ils ne tardent pas à voir dans ses yeux « la grandeur des pins et le vol de l'aigle ». Puis le commandant en chef n'a pas les pleins pouvoirs nécessaires. Il demeure subordonné au gouverneur Vaudreuil qui est le plus honnête des hommes, mais qui, pour maintenir ses prérogatives, n'hésitera pas à contrecarrer les projets du général. Il aura aussi à compter avec l'infâme Bigot. On sait enfin quelle est entre les belligérants la disproportion des forces. La Nouvelle-France compte à peine soixante-dix mille

âmes. Les Treize colonies atteignent, pour le moins, à un million et demi, et l'Angleterre est maîtresse de la mer.

Montcalm ne perd pas son temps à méditer sur un plan de campagne. Il comprend tout de suite qu'il n'y a qu'un remède à son infériorité numérique et que c'est de prendre et de garder l'offensive. Le plus pressé est de chasser l'Anglais du lac Ontario où il s'est déjà solidement installé. Trois mois après son débarquement, Montcalm fait capituler le fort Oswego.

En 1757, il est sur le lac Saint-Laurent où il enlève le fort William Henry. On sait quel horrible massacre suit la capitulation du colon Melunro, mais aussi qu'en aucune façon le général français ne peut être tenu pour responsable de la barbarie de ses alliés sauvages.

Nous voici en 1758, à l'apogée de la carrière de Montcalm. A Carillon (Ticonderoga pour les Anglais et les Américains), avec quatre mille combattants il écrase, devant des retranchements improvisés, les seize mille soldats d'Abercromby, et parmi eux les redoutables Highlanders.

Une telle victoire eût dû sauver la Nouvelle-France. Mais la colonie ne s'est pas seulement épuisée par cette résistance de cinq années, mais encore elle est livrée à une bande de malfaiteurs contre

lesquels il n'y a pas de défense, puisque, hélas! la « grande société » qui l'affame par l'accaparement des farines a pour protecteur, pour chef, l'intendant de justice, de police et de finance, François Bigot. Enfin, après le voyage inutile de Bougainville, quel espoir reste-t-il de recevoir des secours de la mère patrie?

Le ministère anglais connaît toute cette détresse. L'Angleterre fait un formidable effort. Elle a, désormais, deux armées dans l'Amérique du Nord. La première que commande Amherst avance à l'intérieur des terres, elle a pour objectif Montréal. La seconde qu'entraîne un jeune général d'un génie fougueux, Wolfe, s'empare d'abord de Louisbourg. La prise de Louisbourg ouvre toute grande la porte du Saint-Laurent. Le 27 juin 1759, Wolfe est devant Québec.

Encore qu'on ait dépensé des sommes considérables pour la fortifier, la capitale de la Nouvelle-France n'est pas à l'abri d'un coup de main. Montcalm a tout juste assez d'hommes pour soutenir la défensive. Déjà, si insuffisante au début des opérations, sa petite armée n'a reçu, depuis quatre ans, que des renforts insignifiants. En outre, comme il faut, à tout prix, retarder la marche d'Amherst qui nous a chassés de l'Ohio et envoie ses avant-gardes, sur les lacs, à Niagara et même à Frontenac, le

général en chef a dû détacher dans l'Ouest Bourlamaque et, hélas! aussi Lévis. Wolfe veut brusquer les choses. Le 31 juillet, il tente de forcer le passage de la rivière Montmorency qui couvre Québec à l'Est. Montcalm lui inflige un sanglant échec. Les Anglais se vengent en criblant la place de pots à feu, en brûlant la basse-ville. Le mois d'août se passe sans que Wolfe ose renouveler l'attaque. Voici septembre avec ses nuits fraîches et ses pluies. Encore quelque semaines de résistance, et, pour n'être pas pris dans la glace du Saint-Laurent, l'ennemi est obligé de regagner la haute mer, et c'est la partie gagnée pour la France. Avant de donner l'ordre du départ, Wolfe tente une surprise de nuit, et, par un concours extraordinaire de circonstances, le coup de folie réussit.

L'armée anglaise qui a débarqué à l'anse de Foulon se déploie dans les plaines d'Abraham. Québec est tourné, Québec va être abordé par son front le moins défendable. Est-il possible encore de rejeter l'assaillant au fleuve? Montcalm se l'imagine, et il livre la bataille du 13 septembre. Elle coûte la vie aux deux adversaires. Mais Wolfe, qui expire sur le champ de bataille, a le bonheur d'emporter dans la mort la certitude de la victoire. Montcalm agonise au milieu des pourparlers de la reddition. Il dépense ses dernières forces à écrire

au successeur de Wolfe pour lui recommander ses soldats et ses Canadiens. Aussi bien, le grand vaincu a hâte de mourir ! Au médecin qui l'avertit de son état, il répond : « Tant mieux ! je ne verrai pas les Anglais dans Québec. » Un trou qu'une bombe a creusé dans l'église des Ursulines lui sert de sépulture.

Ainsi tomba Montcalm. Sans doute la colonie ne succomba pas avec lui, et l'on sait par quel prodige d'énergie, l'année suivante, Lévis faillit reprendre Québec. Mais toutes les remises au point de l'histoire n'ont pu empêcher que, dans le souvenir des hommes, la fin de Montcalm ne coïncidât avec la chute de la domination française au Canada.

Montcalm n'a pas cessé d'être cher aux Français et aux Canadiens-Français. Même pendant longtemps, de ce côté-ci de l'Atlantique, parmi tant de Canadiens dignes d'une haute renommée, il a été le seul à survivre pour la postérité. Alors que le silence s'était fait sur Champlain, sur Talon, sur Frontenac, sur Lévis, il avait pris sa place dans notre Panthéon militaire à mi-chemin, entre Turenne et Villars et la pléiade héroïque de la Révolution et de l'Empire. Sans oublier leurs autres grands hommes, les Canadiens ont aussi marqué leur prédilection pour le soldat de Carillon et d'Abraham. Les bons Français qui ont voulu qu'une statue de

Montcalm, que la même statue de Montcalm se dressât, à la fois, dans la petite ville du Languedoc où il est né et dans la grande ville d'Amérique où il est mort pour la patrie, ont eu l'idée la plus touchante et la plus heureuse. Ils ne pouvaient trouver un meilleur moyen de rappeler aux Français des deux Frances, avec leur communauté d'origine, cette communauté de gloire et de souffrance qui crée entre eux un lien de solidarité indélébile.

ÉMILE SALONE.

L'œuvre du Comité France-Amérique

C'est à la fin de 1909 que s'est fondée à Paris une institution due à l'initiative privée, qui entend se consacrer à une œuvre urgente de rapprochement, de sympathie et de connaissance mutuelle entre la France et les nations amies d'Amérique.

Les pages de cette brochure disent assez, sans que nous y insistions davantage, pourquoi le Canada sollicite à un si haut degré l'attention du Comité et l'amitié de la France. Nous voudrions ici donner seulement quelques indications pratiques sur l'œuvre que nous poursuivons à l'égard du Canada.

Nous cherchons à grouper en France les hommes qui s'intéressent au Canada et au Canada ceux qui s'intéressent à la France.

En France, nous constituons un centre de renseignements de toute nature, mais avant tout économiques, sur le Canada; nous travaillons au développement des relations économiques, commerciales, littéraires et artistiques entre les deux pays, nous publions une Revue qui tient les adhérents à notre Comité au courant des faits concernant le Canada et renseigne nos amis d'outre-mer sur les parties de la vie française qui peut les intéresser; nous comptons consacrer prochainement une partie de cette Revue à l'étude spéciale de la vie cana-

dienne, du développement économique, du mouvement social et intellectuel en ce pays.

Nous encouragerons les études de toutes sortes relatives au Canada, les missions au Canada, la connaissance en France des œuvres canadiennes, toute œuvre ou toute action qui fera connaître le Canada en France et la France au Canada. Nous n'avons garde d'oublier les personnes ; nos amis Canadiens de passage à Paris trouveront chez nous l'accueil le plus cordial ; les jeunes hommes qui viennent y achever le cycle de leurs études seront les bienvenus ; entre les hommes de là-bas et d'ici, nous avons le désir d'assurer le contact personnel qui nous permettra de mieux nous connaître et d'accroître la sympathie mutuelle. Nos adhérents du Canada ont donc la certitude de rencontrer à Paris des Français amis, désireux de leur rendre service.

Dès la fin de 1910, nous organiserons à Paris dans notre Comité une *section spéciale du Canada* ; un des vice-présidents du Comité, le vicomte de Caix de Saint-Aymour, qui a visité ce pays il y a quelques années, présidera ses travaux ; composée de notabilités françaises s'intéressant spécialement au Canada ou de Canadiens séjournant en France, cette section se réunira mensuellement ou plus souvent, s'il y a lieu, soit pour entendre des conférences, des rapports de missions, des communications d'hommes autorisés, soit pour recevoir les personnalités canadiennes ou françaises venant du Canada.

Au Canada, M. le sénateur Dandurand a bien voulu accepter d'être le représentant de notre Comité. Nous avons le désir de créer là-bas des comités ou groupes locaux dans les grands centres et d'y avoir ailleurs des correspondants soit par notre Comité, soit pour notre Revue, avec qui nous entretiendrons des relations suivies.

Nous n'entendons pas imposer à l'avance des cadres trop précis à cette organisation en gestation au Canada ; la vie de l'œuvre nous renseignera sur les moyens appropriés aux besoins que nous poursuivons et propres à être employés dans le milieu canadien.

Nos moyens d'action sont ceux d'une organisation libre ; **nos ressources consistent donc uniquement dans les souscriptions de nos adhérents.** Comme tout se passe au grand jour, nous publions toutes les souscriptions dans la *Revue du Comité*.

Tous les fonds que nous recevons sont gérés sous sa responsabilité par le Conseil de direction du Comité France-Amérique qui en dispose librement, en les employant conformément au programme statutaire, que nous avons ci-dessus résumé.

Ainsi nos ressources sont employées exclusivement aux dépenses que nous avons indiquées ; par ses statuts mêmes, c'est en tout désintéressement que le Conseil de direction administre notre Comité. Toute souscription permet par suite d'étendre d'autant le champ d'action de notre œuvre. Nous indiquons ci-dessous les conditions d'adhésion à cette œuvre.

Conditions d'adhésion à l'œuvre du Comité France-Amérique.

Toute personne ou association, qui aura souscrit à une somme quelconque, devient adhérent pour une année au Comité France-Amérique, sauf le droit de contrôle du Comité.

Les souscriptions, à partir de 20 francs, donnent droit au service de la *Revue* mensuelle, dont les prix d'abonnement pour les non-souscripteurs est fixé à 24 francs. Par exception, les cercles et les bibliothèques doivent verser une cotisation annuelle minimum de 24 francs.

Les personnes ou associations, qui verseront une cotisation annuelle de 300 francs, auront le titre de membre donateur ; celles qui verseront une cotisation annuelle de 1.000 francs auront le titre de membre bienfaiteur.

Sera membre à vie et aura droit au service de la *Revue* sa vie durant, toute personne qui versera en une fois une somme de 1 000 fr. Par suite cette clause n'est pas applicable aux associations ou Sociétés, qui ne peuvent être en leur nom membre à vie.

Les souscriptions peuvent être adressées par chèque sur Paris ou par mandat-poste au nom du Comité, 21, rue Cassette, ou versées à son nom au Comptoir national d'escompte et dans ses agences (compte du Comité n° 6 736, agence A, 147, boulevard Saint-Germain, à Paris).

Les souscripteurs, ayant un domicile en Europe, qui le préféreront,

peuvent n'envoyer qu'une carte de souscription et leur souscription sera recouvrée par les soins du Comité, majorée des frais de recouvrement par la poste. En Amérique, le recouvrement par la poste ne fonctionne pas à l'égard de la France.

FRANCE-AMÉRIQUE, *revue mensuelle du Comité*, paraît chaque mois depuis janvier 1910. Elle se compose de 76 pages de texte de format grand in-8° jésus, sous couverture de luxe. Chaque numéro contient des cartes ou des gravures. Elle ne publie que de l'inédit.

Dès les premiers numéros, les écrivains les plus connus et les spécialistes les plus compétents y ont collaboré, donnant ainsi une marque de la haute estime, en laquelle ils tiennent notre œuvre.

Notre Revue contient, à la suite des articles, des *chroniques*, par lesquelles nous tenons régulièrement nos adhérents au courant du mouvement économique, politique, intellectuel, artistique et social dans les Républiques et pays d'Amérique. Nous traduirons ou analyserons les documents les plus importants de source officielle ou privée, que nous feront parvenir nos correspondants d'Amérique, tels que budgets, rapports consulaires français et étrangers, situation des grandes entreprises, publications périodiques, etc.

Nous nous sommes assurés à cet effet la collaboration de MM. ROBERT DE CAIX et EMILE SALONE, *agrégé d'histoire et de géographie*, pour le Canada ; VIALATE, *professeur à l'École des Sciences politiques*, pour les États-Unis ; M. DE PÉRIGNY, *chargé de mission à la Société de géographie*, pour le Mexique et l'Amérique centrale ; CH. MOUREY, *chef de service à l'Office colonial*, pour les Antilles ; CHEMIN-DUPONTÈS, *chef de service à l'Office colonial*, pour les colonies françaises ; HUMBERT, *agrégé d'histoire et de géographie*, pour la Colombie et le Venezuela ; D^r RIVET, *chargé de mission du gouvernement français pour l'Équateur, la Bolivie et le Pérou* ; A. MARVAUD, *chargé de missions du gouvernement français et du musée social*, pour le Brésil ; J.-H. FRANKLIN, *rédacteur en chef des Questions diploma-*

tiques et coloniales, pour l'Argentine, l'Uruguay et le Paraguay ; H. FROIDEVAUX, *docteur ès lettres*, pour le Chili.

Le numéro de la Revue coûte 2 francs net ; l'abonnement annuel (France et étranger), 24 francs ; les numéros de janvier et février 1910 ne peuvent être envoyés séparément ; malgré le fort tirage qui en a été fait, les demandes ont été si abondantes que nous n'en possédons plus que des exemplaires en nombre très réduit réservé pour les abonnés.

Le Comité enverra gracieusement un spécimen de la Revue à toute personne, disposée à s'intéresser à son œuvre, qui adressera une demande au siège du Comité.

*Le secrétaire général du
Comité France-Amérique.*

P.-S. — Toute correspondance doit être adressée au siège social du Comité, 21, rue Cassette, Paris, VI^e.



Bureau du Comité France-Amérique

- Président**..... M. Gabriel Hanotaux, de l'Académie française, ancien ministre des Affaires étrangères.
Vice-Présidents.... MM. le Général Brugère; Anatole Leroy-Baulieu, de l'Institut, directeur de l'École des Sciences politiques; Vicomte Robert de Caix de Saint-Aymour.
Trésorier..... M. le Vicomte de Breteuil.
Secrétaire Général : M. Gabriel Louis Jaray, auditeur au Conseil d'État.

Conseil de Direction

- MM.
Paul Adam.
Comte d'Alsace, prince d'Hénin, sénateur.
Ed. Anthoine, direct. des serv. administ. de la *Fédération des Industriels et Commerçants*.
Vicomte d'Avenel.
A. Babeau, président du comité d'administration des *Transports Maritimes à vapeur*.
P. Baudin, sénateur.
Bénac, maître des requêtes hon. au Cons. d'État, admin. de la *Banque de Paris et des Pays-Bas*.
Georges Blondel, professeur à l'École des Hautes-Études commerciales.
Jacques Bardoux, professeur à l'École des Sciences politiques.
Ed. de Billy, administ. des *Chargeurs Réunis*.
Cormon, de l'Institut.
François Carnot, député.
Comte Stanislas de Castellanne.
Marquis Georges de Créqui-Montfort.
A. Conty, ministre plénip., ancien sous-direct. d'Amérique au minist. des Affaires étrangères.
Dubail, ancien ministre plénipotentiaire.
Darboux, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences.
Fabre-Luce, ancien secrét. d'ambassade, vice-président du conseil d'administration du *Crédit Lyonnais*.
Henri Froidevaux.
François Flameng, de l'Institut.
Fernand Faure, directeur de la *Revue politique et parlementaire*.
Farjon, président de la Chambre de commerce de Boulogne.
Franklin, rédacteur en chef des *Questions diplomatiques et coloniales*.
E. Gauger, industriel.
Gérald Nobel.
Guillain, ancien ministre, président du *Comité du Maroc*.
Godard-Decrais, ministre plénipotentiaire.
Daniel Guestier, vice-président de la Chambre de commerce de Bordeaux.
Louis Guilaîne, du *Temps*.
Heurteau, délégué général du conseil d'administration de la *Compagnie d'Orléans*.
Jules Huret, du *Figaro*.
Baron Hulot, secrétaire général de la *Société de Géographie*.
Comte de Labry, secrétaire général du *Comité de l'Asie française*.
André Lebon, présid. de la *Fédération des Industriels et des Commerçants* et présid. du

- MM.
conseil d'admin. des *Messageries Maritimes*.
Raphaël-Georges Lévy, professeur à l'École des Sciences politiques.
Paul Labbé, secrétaire général de la *Société de Géographie commerciale*.
Colonel Levé.
Pierre Levé.
Abel Lefranc, prof. au Collège de France.
Léon Lhermitte, de l'Institut.
Professeur Landouzy, de l'Académie de médecine, doyen de la Faculté de médecine.
André Lichtenberger, directeur adjoint du *Musée social*.
Fernand Laudet, secrétaire d'ambassade, directeur de la *Revue hebdomadaire*.
Henri Lorin, anc. élève de l'Éc. polytechnique.
Le Page, administrateur du *Journal*.
René Millet, ambassadeur de France.
Philippe Millet.
O. Noël, vice-président de la *Fédération des Industriels et Commerçants*.
Charles Picot, ancien inspect. des Finances, direct. du *Crédit industriel et commercial*.
René Pinon, rédacteur de politique étrangère à la *Revue des Deux-Mondes*.
Piccionni, sous-directeur d'Amérique au ministère des Affaires étrangères.
Edmond Perrier, de l'Institut.
Professeur Pozzi, de l'Académie de médecine.
Raindre, ambassadeur de France.
H. de Régnier.
Charles Roux, président du conseil d'administ. de la *Compagnie générale Transatlantique* et admin. du *Comptoir national d'escompte*.
De Ribes-Christoffe, membre de la Chambre de commerce de Paris.
E. Salone, secrét. gén. de l'*Alliance française*.
V^{te} Louis de Sartigues, attaché d'ambassade.
Jules Siegfried, député, ancien ministre.
Sénart, de l'Institut, président du *Comité de l'Asie française*.
Maurice Spronck, député.
André Tardieu, du *Temps*, premier secrétaire d'ambassade honoraire.
A. Terrier, secrétaire général du *Comité de l'Afrique française*.
André Thome.
De Verneuil, syndic des agents de change de Paris.
A. Viallate, professeur à l'École des Sciences politiques.
Comte Robert de Vogüé.

Comité de Patronage

MM.

Le Ministre des Affaires étrangères.
Le Ministre du Commerce.
Le Ministre de l'Instruction publique.
Le Ministre des Colonies.
L'Ambassadeur de France aux Etats-Unis.
Les Ministres de France dans les Républiques Américaines.
Le Consul général de France au Canada.
Le Président des Chambres de Commerce de Paris, de Lyon, de Marseille, de Bordeaux, du Havré.

MM.

Prince d'Arenberg, de l'Institut, Président du Comité de l'*Afrique Française*.
Aucco, de l'Institut, Président du Conseil d'Administration de la *Compagnie des Chemins de fer du Midi*.
Appell, de l'Institut, Président du comité de direction du *groupement des Universités de France*.
Aynard, de l'Institut, député.
Prince Roland Bonaparte, de l'Institut, Président de la *Société de Géographie*.
Paul Bourget, de l'Académie française.
Léon Bourgeois, sénateur, ancien ministre des Affaires étrangères.
Jules Cambon, ambassadeur de France.
Francis Charmes, de l'Académie française, directeur de la *Revue des Deux Mondes*.
Baron de Courcel, de l'Institut, ambassadeur de France, sénateur, Président du conseil d'administration de la *Cie d'Orléans*.
Baron Denys Cochin, député.
Jean Dupuy, sénateur, Président du Syndicat de la Presse Parisienne.
Dervillé, Président du Conseil d'administration de la *Cie Paris-Lyon-Méditerranée*.
Paul Doumer.
Deschanel, de l'Académie française, député.
Etienne, ancien président du Comité de l'*Asie Française*, député.
Fonçin, Président de l'*Alliance Française*.
Amiral Fournier.
Fremiet, de l'Institut.
De Foville, secrétaire perpétuel de l'*Académie des Sciences morales et politiques*.
Amiral Gervais, Président d'honneur de la *Ligue Maritime Française*.
Ch. Gomel, Président du Conseil d'administration de la *Compagnie de l'Est*.

MM.

Comte d'Haussonville, de l'Académie française.
Paul Hervieu, de l'Académie française, Président de la *Société des Auteurs dramatiques*.
Herbette, Président du comité de propagande de l'*Alliance Française*.
Frantz Jourdain, Président de la *Société du Salon d'Automne*.
Etienne Lamy, de l'Académie française, directeur du *Correspondant*.
Professeur Lannelongue, de l'Institut, sénateur.
Ernest Lavisse, de l'Académie française, Directeur de la *Revue de Paris*.
Paul Leroy-Beaulieu, de l'Institut.
Général de Lacroix.
Levasseur, de l'Institut, administrateur du *Collège de France*.
Georges Lecomte, ancien Président de la *Société des Gens de Lettres*.
Mézières, de l'Académie Française, sénateur, Président de l'*Association des Journalistes Parisiens*.
Massenet, de l'Institut.
Nénot, de l'Institut, ancien président de la *Société des Artistes Français*.
Patenôtre, ambassadeur de France.
Raymond Poincaré, de l'Académie française, sénateur.
Louis Renault, de l'Institut.
Baron Edouard de Rothschild, Président du Conseil d'Administration de la *Compagnie du Nord*.
Baron Edmond de Rothschild, de l'Institut.
Ribot, de l'Académie Française, sénateur, ancien ministre des Affaires étrangères.
Auguste Rodin.
Roll, ancien président de la *Société nationale des Beaux-Arts*.
Roujon, secrétaire perpétuel de l'*Académie des Beaux-Arts*.
Comte de Rochambeau.
Saint-Saëns, de l'Institut.
Vidal de la Blache, de l'Institut.
Marquis de Vogüé, de l'Académie française, Président de la *Société des Agriculteurs de France*.
† **Vicomte de Vogüé**, de l'Académie Française, vice-président du Comité de l'*Afrique Française*.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, 47, RUE CASSETTE.

B N Q



000 334 695